

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01114

Numéro SIREN : 887 900 504

Nom ou dénomination : 4 CV

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/009127

desitter.

Sébastien Desitter
Commissaire aux comptes

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	223114
le :	15 DEC, 2020
N° dépôt :	9121
Visa du greffier : <i>[Signature]</i>	

Rapport du commissaire aux apports

Rapport de la SAS UFAITH 1951 - 100% détenue par la SAS 4 CV

SAS 4 CV

SAS au capital 10.000 euros
Siège social : 30 rue Jean Neyret, 42000 Saint-Étienne
RCS Saint Etienne 887 900 504

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 15 décembre 2020, concernant l'apport des titres de la société SAS HEALTH 1951, détenus par l'Indivision successorale Jeanne Chantrel, Gilles Chantrel, Eric Chantrel, Guillemette Chantrel et Thierry Chantrel, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet d'apport à la société SAS 4 CV. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport comporte trois parties :

- Présentation de l'opération et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

Présentation des entités participant à l'opération

APPORTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

- Société 4 CV, SAS au capital de 10 000 € (10 000 actions de 1 euro), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne sous le numéro 887 900 504, et dont le siège est situé 30 rue Jean Neyret à Saint-Étienne.
- Elle est présidée par Monsieur Eric Chantrel.

APPORTS PATRIMONIAUX DES PARTICIPANTS

- L'indivision successorale de Madame Jeanne Chantrel, décédée le 9 octobre 2020,
- Monsieur Gilles Marie Régis Chantrel,
né le 5 août 1954 à Saint-Etienne (Loire),
de nationalité française,
demeurant à Saint-Genest-Malifaux (Loire) 18 rue du Violet,
époux de Madame Catherine Françoise Layrac, marié sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Jean Parbeau, notaire à Saint-Etienne (Loire) le 7 juillet 1978, préalablement à leur union célébrée à la mairie de Balaguier d'Olt (Aveyron) le 2 septembre 1978, lequel régime matrimonial n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
- Monsieur Eric Jean Pierre Chantrel,
né le 27 août 1952 à Saint-Etienne (Loire),
de nationalité française,
demeurant à Maisons-Laffitte (78600) 7 rue du Prieuré,
époux de Madame Annick Leluc, marié sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Jean Parbeau, notaire à Saint-Etienne (Loire) le 12 octobre 1976, préalablement à leur union célébrée à la mairie de Mehun-sur-Yevre (Cher) le 22 octobre 1976, lequel régime matrimonial n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
- Madame Guillemette Marie Nicole Chantrel,
née à Saint-Etienne (Loire) le 28 mai 1957,
de nationalité française,
demeurant à Lyon (Rhône) 2 rue d'Algérie,
veuve de Monsieur Bernard Georges Vernay, non remariée et non soumise à un PACS,

desitter.

- Monsieur Thierry Claude Marie Chantrel,
né le 6 mai 1961 à Saint-Etienne (Loire),
de nationalité française,
demeurant à San Francisco (U.S.A.) CA 94124 - 1669 Palou Avenue,
célibataire majeur n'ayant pas contracté de PACS

Motifs et objectifs de l'opération

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation juridique du groupe, en vue de le renforcer financièrement, de favoriser l'entrée de nouveaux investisseurs, d'une nouvelle gouvernance autour d'une holding animatrice, ainsi que la création et l'acquisition de nouvelles filiales.

L'opération prévoit de regrouper les titres de la société HEALTH 1951 des membres de la famille Chantrel dans une unique holding familiale, SAS 4CV.

Modalités de l'opération

L'apport des titres HEALTH 1951 est le suivant :

Nom et prénom	Nombre d'actions apportées		
	En PP	En NP	En US
Indivision successorale Jeanne Chantrel	400		
Eric Chantrel	374 900		
Gilles Chantrel	374 900	97 500	
Guillemette Vemay-Chantrel	374 900		
Thierry Chantrel	277 400		97 500

Nature, évaluation et rémunération des apports

Les 1 500 000 actions apportées par la famille Chantrel de la société SAS HEALTH 1951 sont évaluées 1 500 000 €, dont :

Nom et prénom	Nombre d'actions apportées			Valeur apportée			Total
	En PP	En NP	En US	En PP	En NP	En US	
Indivision successorale Jeanne Chantrel	400			400	0	0	400
Eric Chantrel	374 900			374 900	0	0	374 900
Gilles Chantrel	374 900	97 500		374 900	48 750	0	423 650
Guillemette Vemay-Chantrel	374 900			374 900	0	0	374 900
Thierry Chantrel	277 400		97 500	277 400	0	48 750	326 150

desitter.

La société HEALTH 1951 a été constituée au capital de 10.000 €.

Elle a fait l'objet d'une augmentation de capital de 3 000 000 € par apport de 1.500.000 € de titres de la SARL LA DIFFUSION TECHNIQUE FRANCAISE détenus par la famille Massardier / Tissot, et par apport de 1.500.000 € de titres de la SARL LA DIFFUSION TECHNIQUE FRANCAISE détenus par la famille CHANTREL.

Nous avons établi les rapports de ces deux apports.

La société n'a pas d'autre actif ni passif.

L'évaluation des apports est faite sur la base de 3 010 000 euros pour 100 % des actions.

La méthode retenue est celle de l'actif net, qui est bien la seule méthode pertinente dans le cadre d'une société holding. Son actif net correspond exactement à sa valeur, car l'opération d'apport des titres de la SARL LA DIFFUSION TECHNIQUE FRANCAISE vient juste d'être réalisée.

Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 1 500 000 € il sera attribué :

Nom et prénom	Nombre d'actions apportées			Valeur apportée			Total	Nombre d'actions attribuées		
	En PP	En NP	En US	En PP	En NP	En US		En PP	En NP	En US
Indivision successorale Jeanne Chantrel	400			400	0	0	400	400	0	0
Eric Chantrel	374 900			374 900	0	0	374 900	374 900	0	0
Gilles Chantrel	374 900	97 500		374 900	48 750	0	423 650	374 900	97 500	0
Guillemette Vemay-Chantrel	374 900			374 900	0	0	374 900	374 900	0	0
Thierry Chantrel	277 400		97 500	277 400	0	48 750	326 150	277 400	0	97 500

desitter.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons procédé aux vérifications et investigations qui nous ont paru nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour apprécier la consistance et la correcte évaluation des apports et en particulier :

- Entretiens avec le dirigeant
- Entretiens avec les conseils du dirigeant
- Examen des comptes annuels des sociétés faisant l'objet de l'apport
- Examen de l'impact du confinement lié au COVID 19 sur les capitaux propres
- Examen des statuts
- Examen des actes d'acquisition ou de cession des éléments d'actifs significatifs
- Examen des rapports d'évaluation, le cas échéant
- Examen des méthodes utilisées pour valoriser les apports
- Contrôle de la réalité de la propriété des éléments apportés transmis à la société 4 CV
- Analyse des valeurs des titres apportés

Nous n'avons pas relevé d'observation remettant en cause la valeur des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports, s'élevant à 1 500 000 €, n'est pas surévaluée.

L'actif net est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Saint-Étienne, le 15 décembre 2020

Le Commissaire aux apports
Sébastien Desitter

